

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 JANVIER 2023

**DEL-2023-4**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à 9 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 19/01/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avait donné pouvoir :**

M. GILLET.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS.

MM. BOUVARD, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DIMITRIOU, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, GRANGE, HARROP, LACHAT, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN :  
du SYANE.

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 16**

**Représentés par mandat : 1**

---

**Objet : COMMUNE DE MARIGNIER - AVENUE DE LA PLAINE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENOVATION DU RESEAU EAUX PLUVIALES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHÉ DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIERES - LOT N°1**

**Exposé du Président,**

Par délibération en date du 3 mars 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de MARIGNIER et la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) pour l'aménagement de l'avenue de la Plaine.

La commune de MARIGNIER entreprend de réaliser la rénovation du réseau d'eaux pluviales de l'avenue de la Plaine.

La Communauté de Communes Faucigny-Glières réalise, pour sa part, l'aménagement de voirie.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la CCFG, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

Suite à la Commission d'Appel d'offres, réunie le 22 août 2022, le lot n°1 a été déclaré infructueux.

La CCFG, établissement coordonnateur du groupement de commandes, a relancé une procédure de consultation des entreprises spécifiquement pour ce lot.

➤ **LOT N°1 : « GENIE CIVIL VOIRIE, CANALISATIONS RESEAU EAUX PLUVIALES ET RESEAUX SECS »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 19 décembre 2022, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir l'offre jugée techniquement et économiquement la plus avantageuse :

- **Lot n°1** : L'entreprise MISSILLIER TP pour un montant de 332.075,30 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 82.251,30 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu l'entreprise titulaire du marché, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n° 1, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,



JOËL BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUCLEAIRE